

VM/CS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA SANTE

SOMMAIRE :

a/s

Mesures contre les Epidémies

□ E C R E T N° 296 /PR/MSP

Rendant obligatoire les vaccinations
antityphoïdiques

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement ;

VU l'Arrêté n°358/APA/Santé du 4 Février 1955 constituant le
comité local d'Hygiène du Dahomey ;

VU le Décret N°55 1545 du 29 Novembre 1955 portant modification
aux dispositions du décret du 14 Avril 1904 relatif à la protection
de la Santé Publique en A.O.F. ;

VU l'Arrêté N°6/PCM/MSP/TP du 19 Février 1959 portant organisa-
tion du comité d'Hygiène ;

VU le Décret N°135/PCM/MS/AS du 5 Septembre 1959 portant créa-
tion du service national de lutte contre les Grandes Endémies;

VU la Circulaire N°340/MSPAS/CAB de Monsieur le Ministre de la
Santé Publique, nommant une commission technique pour prendre les
mesures prophylactiques nécessitées par les inondations du littoral
dahoméen ;

SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des
Affaires Sociales ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

□ E C R E T E

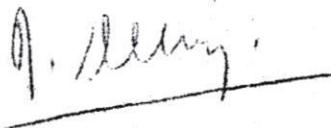
ARTICLE PREMIER.- Est rendue obligatoire dans la République du Dahomey,
la vaccination antityphoïdique dans le but d'éviter l'écllosion possible
d'une épidémie de fièvre typhoïde, consécutive aux inondations du
littoral.

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législa-
tion, le Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du
présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.

FAIT à PORTO-NOVO, le 13 JUILLET 1962

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,

Le PRESIDENT de la République,




H. MAGA.

Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation

Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,